



De Nouvelles Orientations Concernant l'Association dans l'Agriculture

Valentin-Mihai Bohateret
Institut de Recherches Economiques "Gh. Zane", Iași, Roumanie



Le développement rural, en qualité de composante générale du développement régional, constitue le pivot central de la relance économique – sociale et de la protection de l'espace extra-muros.

L' espace rural, comme on le définit dans la Charte Européenne de l'Espace Rural (4, pag. 130), représente une zone intérieure, y compris les villages et les petites villes, dont la plupart des terrains sont utilisés pour des activités traditionnelles (agriculture, sylviculture, aquaculture et pêche), des activités économiques non-agricoles et des activités sociales-culturelles déployées par les habitants de ces zones, des périmètres aux destinations spéciales (parcs, réserves, aménagements spéciaux etc.) et aussi pour d'autres emplois.

Dans ce cadre, la fonction économique de l'espace rural s'installe en priorité avant les fonctions écologiques et socio-culturelles. Pourquoi cela ?

Parce que l'espace rural représente le seul cadre responsable de l'assurance de la sécurité alimentaire pour toute la population et de la garantie de stabilité et de sûreté sociale pour une bonne moitié de la population du pays et c'est celui qui s'assume les prérogatives de la gestion de la nature par la conservation et l'accroissement de la qualité de l'environnement en tant que bien fondamental commun, tant zonal et national qu'euro-régional. C'est toujours plus évidente la contradiction entre la caractère antropic de plus en plus ample de l'activité humaine et le surenchérissement de la fonction économique de l'espace rural, par lequel l'homme, dans son activité économique courante, tâche sans cesse d'arracher de la nature toujours davantage, mais de payer toujours moins, s'il est possible rien.

Pour ces considérations, le remodelage de l'activité économique de l'espace rural a comme directive à faire efficaces et à faire écologiques les systèmes économiques.

Dans l'agriculture, le plus impérieux problème c'est le remodelage des structures de production, le perfectionnement du système institutionnel tout comme la création des structures organisationnelles économiques adéquates pour une économie performante, non – polluante et non – polluée, ouverte davantage aux relations économiques internationales.

Après l'année 1989 l'agriculture de la Roumanie est entrée dans un long processus de transition, dominé par la reconversion de l'économie étatisée dans une économie de marché.

Sous la motivation de la reconstitution de la propriété privée sur les terrains, aspect normal et salubre, on a détruit tout le réseau des anciennes coopératives agricoles et des associations intercoopératistes, qui ne représentaient d'ailleurs que des formes économiques spécifiques à l'économie contrôlée autoritairement par l'État, par laquelle on s'appropriait systématiquement, sans équivalent, la valeur nouvelle – créée en agriculture et on la dirigeait vers d'autres secteurs d'État.

Cependant le vieux système coopératiste a permis l'obtention de certains résultats: on a généralisé l'organisation de l'exploitation agricole en grandes fermes, l'agriculture a été capitalisée par des investissements considérables (améliorations foncières, irrigations, constructions zootechniques, plantations, mécanisation, effectifs d'animaux etc.). Mais toute cette démarche économique a été malheureusement toujours faite en ignorant la qualité de propriétaire du paysan roumain.

BOHATEREȚ

De façon normale, la dissolution du système coopératiste socialiste devrait permettre non seulement la récupération de la propriété foncière, mais de plus la récupération des capitaux fixes nouveaux – créés par les profits des exploitations collectives. Par manque de réglementations claires, par la diminution de l'autorité de gestion et sur le fond de quelques changements politiques, presque tous les capitaux de l'ancien système coopératiste ont été aliénés, ont été détruits ou ont été quittés.

Une très petite part de ces capitaux a été reprise par des associations constituées sur le squelette des anciennes coopératives agricoles.

Même si ces associations ont relativement conservé la capacité de production de la zone, leur organisation et leur fonctionnement représentent un hybride d'organisation néo-coopératiste, de type postsocialiste.

Nous nous basons cette affirmation sur les arguments suivants:

- la reconstitution du droit de propriété sur ces périmètres a été faite d'une manière superficielle, sans mettre effectivement en possession, sans le bornage des propriétés et même sans leur localisation spatiale à l'intérieur des parcelles;
- les propriétaires potentiels de terrain, anciens coopérateurs, leurs descendants, des habitants ruraux ou urbains ont accepté ce compromis par des contraintes évidentes: ils n'avaient ni des moyens de travail, ni le capital d'exploitation; ils ne possédaient pas la force de travail et ils n'étaient pas préparés pour une agriculture commerciale pratiquée en conditions privées;
- les associations ne fonctionnent pas sur les principes de la coopération réelle: l'assemblée générale est de pure forme; les associés ne sont pas impliqués dans le contrôle et dans la direction de l'association; les associés n'ont pas la possibilité de négocier ou d'établir les droits qui leur reviennent; les associés n'ont pas des participations sociales au capital mais seulement du terrain en association;
- le style d'administration est dictatorial, de type discrétionnaire: la direction est concentrée dans les mains du président qui, d'habitude, s'est installé lui-même comme le successeur des vieilles structures; la gestion est discrétionnaire, avec de larges possibilités de frauder et de pratiquer l'économie souterraine; les associés sont déconsidérés, en recevant, du produit obtenu, généralement, des participations aux niveaux minimales, établis par l'État pour les actionnaires et les locataires;
- le style de direction, la manière d'organisation, la perspective du développement tout comme d'autres éléments induisent une atmosphère d'ambiguïté, de non-engagement, d'indifférence de la part des associés, mais créent, en même temps, un climat extrêmement profitable pour les administrateurs en fait de ces structures.

C'est évident que le tribut payé pour le maintien de l'exploitation agricole grande du type de la coopérative agricole, transformée du jour au lendemain en associations est trop grand: on compromet totalement les principes de l'association de type coopératiste, ainsi qu'ils ont été énoncés par l'Alliance Coopératiste Internationale (I.C.A.), en 1966. Ces principes se rapportent à (3, pag. 74):

- l'association libre des membres;
- la direction et le contrôle démocratique;
- la limitation des dividendes par actions;
- la répartition des bénéfices selon l'apport individuel des membres au chiffre d'affaire;
- le perfectionnement continu des membres;
- la coopération entre les coopératives.

L'adaptation des structures de production, d'exploitation, organisatoriques et institutionnelles de l'agriculture de la Roumanie aux exigences de l'Union Européenne implique des mutations profondes dans la stratégie d'organisation et de promotion des structures coopératistes et associatives en agriculture.

Il devient premièrement nécessaire d'adapter la législation roumaine aux exigences de l'aquis communautaire. Deuxièmement doit être exercé la volonté politique d'application de nouvelles réglementations. Troisièmement, il faut changer la mentalité concernant le sens et le moyen de réalisation de la transition à l'économie de marché.

Nous considérons le changement de la mentalité comme la première condition et aussi la plus importante source qui peut contribuer au déclenchement du revirement économique si attendu.

De Nouvelles Orientations Concernant l'Association dans l'Agriculture

La constitution, l'organisation et le développement des formes coopératistes et associatives en agriculture devront avoir comme fondement l'action des groupes d'initiative locaux, conscients du fait que c'est uniquement en commun qu'ils peuvent s'organiser efficacement, se développer et vivre mieux.

En ce sens il y a de nombreuses initiatives, mais elles se sont cantonnées en général, dans la sphère de l'association pour la production végétale, surtout dans la culture des plantes de champs. On a constitué aussi un grand nombre de structures associatives avec un profil professionnel, structurées par produits ou par groupes d'activités, organisées par structures administratives au niveau local, départemental et même national.

Ce type d'associations ont le rôle de former la société civile rurale par segments professionnels ou occupationnels. Il y a peu de structures coopératistes ou associatives complexes, intégrées, avec des fonctions en amont et en aval de la production agricole effectives; c'est difficile à les organiser et les rendre efficaces et on ne peut arriver à ces structures que par le développement, pas à pas, des coopératives organisées par la libre initiative de ceux qui sont intéressés.

Dans l'état actuel, de reconversion de l'agriculture, nous considérons qu'il faut organiser et promouvoir certains types d'associations agricoles, parmi lesquelles on mentionne:

- associations de production agricole basées sur le travail des terrains en commun, conformément au principe des corps de terrain compacts, principe connu sous la dénomination "exploitations parcellaires";
- associations sur le principe des "camaraderies d'ouvrages" basées sur la réalisation des travaux mécaniques en commun;
- associations sur le principe de la "structure commune des cultures et des assolements";
- associations corrélatives de type mixte: prés en possession en commun, base fourragère commune et effectifs d'animaux en exploitation individuelle;
- coopératives d'input;
- coopératives d'output;
- coopératives mixte d'input et output;
- coopératives de collectage, usinage et vente de la production.

Évidemment, il y a plusieurs formes d'organisation des associations et des coopératives en agriculture. Mais l'agriculture en tant que branche économique est décapitalisée, les politiques protectionnistes sont presque inexistantes, le système de crédit est totalement non attractif, les propriétaires fonciers sont appauvris et les profits agricoles sont quantifiés seulement au niveau de la spéculation avec des produits agricoles et agroalimentaires.

Dans ces conditions, les études et les recherches scientifiques effectuées mettent en relief le fait que les plus nécessaires formes d'association s'imposent dans les directions suivantes:

- associations des possesseurs de terrains des anciennes entreprises agricoles d'État, constituées sur le principe de l'unité territoriale, afin de représenter en forme juridique légale les intérêts des propriétaires fonciers, pour l'entretien des plantations et des aménagements existants et pour l'utilisation plus efficace des terrains par affermage, location, concession, exploitation en régie propre etc.;
- associations de marketing en agriculture et dans l'industrie d'usinage des matières premières d'origine végétale et animale, structure particulièrement nécessaire pour la valorisation supérieure de la production agricole, directement ou par préusinage ou usinage (1);
- associations syndicales indépendantes des fermiers, pour la structuration de la société civile rurale et la constitution des pôles de pression sociale au niveau local, zonal et national, pour la correction et l'implémentation des politiques agraires favorisantes, tant pour les fermiers que pour les consommateurs finaux;
- diversification des associations professionnelles pour une implication plus active des spécialistes agricoles dans le développement de la société rurale;
- fondation des associations privées de consultance agricole basées sur des principes commerciaux, avec des structures d'agrégation volontaire, à l'échelle micro et macroterritoriale.

BOHATEREȚ

L'immixtion du pouvoir politique et l'asservissement de la constitution et de l'organisation des structures coopératistes et associatives dans l'agriculture de la Roumanie peuvent compromettre sérieusement le processus de l'agrégation des exploitations agricoles, qui représentent déjà une démarche de longue durée et difficile. Une législation adéquate, une politique financière et fiscale stimulante, l'intensification du marché foncier et la stimulation de la formation des terrains compacts, peuvent constituer des éléments favorisant le développement associatif, coopératiste et corporatiste de l'agriculture.

D'ailleurs, dans la Stratégie Nationale de Développement Économique de la Roumanie à Moyen Terme, on mentionne (2, pag. 96):

On stimulera la forme d'exploitation de dimensions optimales, efficaces du point de vue économique. La politique de ce domaine aura comme objectif l'augmentation des surfaces, par association, échange et achat, en décourageant la division de la propriété sous une limite déterminée. En même temps on favorisera le développement des formes associatives, de partenariat, d'intégration et de management, d'après la compétitivité et les intérêts des producteurs agricoles, y compris la pratique de l'affermage et de la concession à long terme, afin de promouvoir le progrès technique dans la production agricole".

On finit par une pensée: "Rien que la volonté, les choses n'iront pas mieux !"

Il est nécessaire donc d'avoir confiance en avenir !

Bibliographie

Bohateret, V. M. (2001), *The Normative Act Draft Regarding the Marketing Associations in Agriculture and in the Vegetal and Animal Raw Material Processing Industry*, internal document, International Seminar, Iași.

Isărescu, M. C., Postolache, T. (2000), *An open project: Romania's medium term national Strategy of Economic Development, the Romanian Centre for Compared and Consensual Economics*, Bucharest.

Münkner, H. – H. (1995), *Chances of Co-operatives in the Future. Contribution to the International Co – operative Alliance Centennial 1895 – 1995*, Institut für Kooperation in Entwicklungsländern, Marburg/Lahn.

Neagu, V., Stanciu, Gh. (1996), *România. European Charter of Rural Space*, Editura Ceres, București.